

Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche Membre de la Commission des finances de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Brigitte BAULAND
Députée suppléante

Signali

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie et des Finances
Ministère de l'Economie et des Finances
139, rue de Bercy
75012 PARIS

Aubenas, le 12 novembre 2020

Monsieur le Ministre,

Je souhaiterais attirer votre attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises nouvellement créées, dans le cadre de la crise économique résultant de la crise sanitaire.

Les très petites entreprises de 0 à 10 salariés, les micro-entrepreneurs et les professions libérales dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 million d'euros et le bénéfice imposable inférieur à 60.000 euros sont éligibles au fonds de solidarité exceptionnel mis en place pour faire face aux conséquences économiques du Covid-19.

Les entreprises éligibles au titre du fonds de solidarité perçoivent une aide directe de 1500 euros par mois, venant en partie compenser la perte d'exploitation subie liée à la baisse ou à l'arrêt de leur activité.

Néanmoins les entreprises nouvellement créées sont exclues du périmètre d'éligibilité du fonds de solidarité puisqu'elles ne peuvent justifier d'un chiffre d'affaires minimum. Ainsi, les créateurs de jeunes entreprises sont pénalisés.

Avec plusieurs de mes collègues, j'ai déposé un amendement visant à créer un fonds de soutien aux entreprises nouvellement créées, qui permettrait d'aider ces jeunes entreprises à faire face aux charges telles que les loyers ou les factures d'eau et d'énergie durant l'état d'urgence sanitaire.

Cet amendement n'a pas recueilli l'avis favorable du rapporteur et du gouvernement, alors que son adoption était très attendue par de nombreux collectifs de jeunes entrepreneurs.

Ces derniers nous ont d'ailleurs sollicité à la suite du dépôt de cet amendement pour nous transmettre leurs propositions.

Tel: 04 75 39 73 07 - Courriel: contact@fabricebrun.fr - Site: www.fabricebrun.fr

Parmi ces propositions figurent :

- le bénéfice de l'aide de 1500 € du fonds de solidarité pour toutes les entreprises dont l'ouverture réelle date de moins d'un an (date de démarrage de l'activité différente de la date de création administrative), sans critère de chiffre d'affaires;
- l'éligibilité à l'aide de 10.000€ pour tous les secteurs d'activité (pas seulement le secteur S1) sans critère de chiffre d'affaires ;
- la prolongation des ARE pour une durée égale à toute la période de la crise sanitaire ;
- la réouverture de droits ARE pour les indépendants qui n'en bénéficient plus ou, à défaut, la mise en place d'une aide mensuelle leur permettant de couvrir leurs charges personnelles primaires (loyer, alimentation);
- la rétroactivité de toutes ces mesures depuis le début de la crise sanitaire.

Je tenais à relayer ces propositions, qui me semblent à la fois légitimes et justes, afin de soutenir ceux qui ont eu le courage, dans cette période compliquée, de faire le choix de l'initiative personnelle et de l'entreprenariat.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Fabrice BRUN Député de l'Ardèche